

Mme Charlina Vitcheva
Directeur general
Direction générale des affaires maritimes et de la pêche
Commission européenne
1049 Bruxelles, Belgique

Dun Laoghaire, Zoetermeer, 18 décembre 2020
NSAC Re. No. : 06-2021

Chère Mme Vitcheva,

Objet : Demande non récurrente adressée au CIEM sur les critères d'inscription sur la liste des espèces interdites

Le NSAC vous remercie pour votre réponse à sa lettre sur la liste des espèces interdites du 1er octobre de cette année. Il est encourageant que la Commission partage la préoccupation concernant l'utilisation de cette liste et se félicite de l'opportunité de poursuivre le débat sur ce sujet.

En mars de cette année, le CC EOS et le NSAC ont établi un groupe de discussion conjoint sur les raies et les raies pour élaborer d'autres conseils concernant la gestion de ces espèces. Les membres de ce groupe ont examiné votre lettre et ont pris note de votre point concernant la valeur de solides données scientifiques étayant toute proposition de demande de mesures de protection pour les espèces sensibles capturées dans les pêcheries. Ils conviennent également que les États membres ont un rôle important à jouer dans la collecte de données à ce sujet.

Cependant, pour les deux conseils consultatifs, la principale préoccupation concernant la liste des espèces interdites demeure. Cela a été identifié par le NSAC dans sa lettre originale à ce sujet datant de 2017 et est lié au fait qu'il n'y a actuellement aucun critère ou directive pour l'inscription des espèces sur la liste des espèces interdites, ni aucune condition qui permettrait un retrait ultérieur si les populations étaient reconstruit.

Par conséquent, le CC EOS et le NSAC conseillent d'envoyer une demande non récurrente au CIEM demandant l'établissement de directives claires pour l'inscription des espèces sur la liste des espèces interdites, qui comprend des critères vérifiables indépendamment.

En rendant le processus d'inclusion et de retrait des espèces de la liste des espèces interdites aussi transparent que possible, nous espérons sincèrement que la liste pourra atteindre son objectif : garantir la protection des espèces de poissons les plus vulnérables, tout en permettant en même temps les opérations de pêche durable se poursuivent.

Cordialement,



Emiel Brouckaert
Président du Comité Exécutif du CC EOS



Kenn Skau Fischer
Président du Comité Exécutif du NSAC



Co-Funded by the
European Union

North Western Waters Advisory Council
Dun Laoghaire, Ireland

North Sea Advisory Council
Zoetermeer, The Netherlands

Tel: +353 1 2144 143
E-mail: mo.mathies@nwwac.ie

Tel: + 31 62 531 81 92
E-mail: tamarat@nsrac.org